Décision 09-D-05 du 02 février 2009

relative à des pratiques mises en œuvre dans le secteur du travail temporaire

Posted on: 02 février 2009 | Secteur(s) :

SERVICES

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Ministre de l'Economie, des finances et de l'industrie
Dispositif(s)	Décision mixte Injonction de publication Pratique établie Pratique non établie Sanctions pécuniaires
Procédure(s)	Transaction

Entreprise(s) concernée(s)	Groupe Vedior France, VediorBis, Manpower France Holding (anciennement Manpower France), Manpower France (anciennement Manpower Entreprise), groupe Adecco, Adecco France (anciennement Adecco Travail Temporaire), Adia

---

Décision(s) associée(s)

Décision n° 19-DLE-01 du 5 décembre 2019 relative à la mainlevée des engagements accessoires à la décision n° 09-D-05
19-DLE-01

PDF - 38.42 Ko

Lire

le texte intégral de la décision
478.09 Ko

le communiqué de presse